

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 1^{er} octobre 2018 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2018-10-284

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A) Constatation du quorum

B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse

C) Adoption de l'ordre du jour

D) Adoption du procès-verbal

D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

E) Présentation des comptes et du registre des chèques

F) Engagement de crédits (dépenses)

G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement

H) Résolutions d'intérêt général

H.1 Perception des arrérages de taxes / Mandat au procureur

H.2 Fourniture de services reliés au transport de neige pour la saison 2018-2019 / Appel d'offres par voie d'invitation

H.3 Collecte de feuilles

H.4 Aquatech / Services professionnels pour le suivi en chantier des travaux de vidange et disposition des boues des étangs aérés / Octroi de contrat

H.5 Recherche de fuites et localisation d'entrées d'eau / Mandat à Nordikeau

H.6 Dérogation mineure pour la propriété située au 518 à 524, rue De Montcalm

H.7 Demande de permis pour la propriété sise au 760, rue De Frontenac soumise à un PIIA

H.8 Demande de permis pour la propriété sise au 490 à 492, rue De Frontenac soumise à un PIIA

H.9 Travaux de stabilisation du mur de l'escalier (Phase I) de la Marina / Octroi de contrat

H.10 Prolongement de la rue du Domaine-Bellevue / Étude d'avant-projet du concept pluvial

H.11 Système d'enregistreurs d'événements de débordement (EED) / Procédure d'appel d'offres

H.12 Groupe Populaire Déclic / Demande d'un local pour la tenue de formation en alphabétisation

H.13 Travaux de réfection / Rue Melchers

H.14 Travaux de pavage / Rue De Bienville

I) Dépôt de documents

J) Rapport des services

K) Avis de motion

K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux

K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 désignant les zones où sont autorisées l'industrie du cannabis, la production de cannabis, la vente en gros ainsi que la vente au détail de cannabis et de produits du cannabis

- L) **Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 944**
Projet de règlement relatif aux projets résidentiels intégrés de la Ville de Berthierville
 - L.2 **Adoption du premier projet de règlement 748-198**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 désignant les zones où sont autorisées l'industrie du cannabis, la production de cannabis, la vente en gros ainsi que la vente au détail de cannabis et de produits du cannabis
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Autorisation de signature

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-10-285

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-286

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

1^{er} octobre 2018

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2018-08 et 2018-09 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme 490 558,29 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-287

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Périodes 2018-08 et 2018-09 » représente les dépenses encourues en septembre 2018 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en septembre 2018 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 179 539,33 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 27 septembre 2018 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2018-10-288

H.1 PERCEPTION DES ARRÉRAGES DE TAXES / MANDAT AU PROCUREUR

CONSIDÉRANT que les registres de la Ville indiquent des arrérages de taxes antérieures à l'année 2017;

CONSIDÉRANT la prescription de trois (3) ans pour les arrérages de taxes municipales régie par la loi;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 18 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

De mandater Me Paul Yanakis afin d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin de récupérer les arrérages de taxes antérieurs à l'année 2017, tels que détaillés à la liste préparée par la trésorière.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-289

H.2 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AU TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2018-2019 / APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services reliés au transport de neige pour la saison 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation auprès des entreprises apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-290

H.3 COLLECTE DE FEUILLES

CONSIDÉRANT qu'une collecte des feuilles est prévue pour l'ensemble de la MRC de D'Autray à l'automne 2018 afin de réduire le volume d'ordures ménagères enfouies;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la MRC de D'Autray à la Ville de Berthierville pour la réalisation de cette collecte;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des différentes données lors du comité de travail du 24 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition soumise par la MRC de D'Autray pour deux journées de collecte et transport de feuilles soit les 15 octobre et 19 novembre 2018, pour un coût de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (2 990 \$) plus les taxes applicables, un coût de valorisation des feuilles pour un coût de soixante-dix-neuf dollars (79 \$) la tonne métrique plus les taxes applicables, pour un retour de 10% des matières collectées pour le compost.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-291

H.4 AQUATECH / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI EN CHANTIER DES TRAVAUX DE VIDANGE ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-278 octroyant à la compagnie EFG Excavation inc. le contrat pour la vidange, la déshydratation et la disposition des boues des étangs aérés réparti sur deux ans;

1^{er} octobre 2018

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels émise par la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. datée du 17 septembre 2018 portant le numéro 20180649 visant à assurer le suivi conforme des travaux de vidange et disposition des boues;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 929 adopté le 3 décembre 2012 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés et la disposition des boues;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 24 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. le contrat de services professionnels pour le suivi en chantier des travaux de vidange et disposition des boues qui seront réalisés en 2018 et 2019 et ce, tels que détaillés à leur proposition datée du 17 septembre 2018 portant le numéro 20180649 comprenant entre autres les éléments suivants :

- La planification et la coordination des travaux avec l'entrepreneur;
- La gestion locale du chantier et suivi du tonnage de boues soutirées;
- Les prélèvements et la gestion des échantillons;
- La rédaction d'un rapport de surveillance et les recommandations de paiement à l'entrepreneur.

Lesdits travaux seront réalisés aux taux suivants :

- Technicien-coordonnateur : 85 \$ / heure
- Technicien en chantier : 65 \$ / heure
- Frais de subsistance du technicien de chantier (déplacement, repas, hébergement) : 200 \$ / jour

D'autoriser une appropriation à la réserve financière créée en vertu du règlement numéro 929 pour la vidange des bassins des étangs aérés et la disposition des boues afin de pourvoir à la dépense encourue pour la réalisation desdits travaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-292

H.5

RECHERCHE DE FUITES ET LOCALISATION D'ENTÉES D'EAU / MANDAT À NORDIKEAU

CONSIDÉRANT l'exigence du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de procéder à une auscultation complète du réseau d'aqueduc afin d'y découvrir les potentielles fuites et ce, afin d'obtenir l'approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que, suite au mandat accordé à la firme Nordikeau (résolution 2017-03-063) consistant à l'écoute systématique de 100 % des entrées de services et bornes fontaines présentes sur le réseau d'aqueduc, certaines entrées de services problématiques n'ont pu être écoutées;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 18 septembre 2018 déposée par la firme Nordikeau relativement à la localisation et marquage par traçage de douze entrées de services ainsi que l'écoute de plus ou moins 250 entrées de services;

1^{er} octobre 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 24 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat à la firme Nordikeau relativement à la localisation et marquage par traçage de douze entrées de services ainsi que l'écoute de plus ou moins 250 entrées de services au montant estimé de 3 120 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services datée du 18 septembre 2018, numéro 80000-001-7451.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**H.6 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU
518 À 524, RUE DE MONTCALM**

**Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au
518 à 524, rue De Montcalm**

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la conversion du local commercial correspondant à l'adresse civique du 524, rue De Montcalm en logement sur la propriété sise au 518 à 524 , rue De Montcalm en zone 4-R-35.

Commentaires de la population

Aucun commentaire n'a été émis.

2018-10-293

Dérogation mineure pour la propriété située au 518 à 524, rue De Montcalm

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la conversion du local commercial correspondant à l'adresse civique du 524, rue De Montcalm en logement sur la propriété sise au 518 à 524 , rue De Montcalm en zone 4-R-35;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour la conversion du local commercial en logement conformément aux normes du règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que selon l'article 7.10.1-b) du règlement de zonage numéro 748, aucun changement d'usage ou de destination d'un bâtiment n'est permis, à moins que les cases de stationnement hors-rue prescrites pour le nouvel usage, ne soient prévues;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible au propriétaire de faire en sorte que le nouveau logement demandé dispose de place de stationnement sur son immeuble ou sur un immeuble contigu ou adjacent;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De refuser la dérogation mineure DM-08-18, pour la conversion du local commercial correspondant à l'adresse civique du 524, rue De Montcalm en logement sur la propriété sise au 518 à 524, rue De Montcalm.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-294

H.7 DEMANDE DE PERMIS POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 760, RUE DE FRONTENAC SOUMISE À UN PIIA

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une clôture et le remplacement de la main courante sur la propriété sise au 760, rue De Frontenac en zone 4-R-07 et 4-R-10, soumises à un PIIA;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 760, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 6 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que pour la main courante de l'escalier donnant sur la rue De Frontenac, le CCU est d'avis que les objectifs et les critères de l'article 20.4 du règlement 918 sont atteints;

CONSIDÉRANT que, pour la clôture, le conseil municipal est d'avis que les objectifs et les critères de l'article 20.7 du règlement 918 sont atteints;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une clôture et le remplacement de la main courante de la propriété sise au 760, rue De Frontenac selon les documents accompagnant la demande.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-295

H.8 DEMANDE DE PERMIS POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 490 À 492, RUE DE FRONTENAC SOUMISE À UN PIIA

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour le remplacement de la porte du local commercial sis au 490 à 492, rue De Frontenac en zone 4-C-39, soumise à un PIIA;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

1^{er} octobre 2018

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 490 à 492, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 6 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que selon l'avis du CCU, les objectifs et les critères de l'article 20.4 du règlement 918 sont atteints;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destremes,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de certificat d'autorisation pour le remplacement de la porte du local commercial de la propriété sise au 490 à 492, rue De Frontenac selon les documents accompagnant la demande.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-296

H.9 TRAVAUX DE STABILISATION DU MUR DE L'ESCALIER (PHASE I) DE LA MARINA / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation, autorisé par la résolution numéro 2018-09-271, relatif à la fourniture de services reliés aux travaux de stabilisation du mur de béton dans la descente de la Marina Port de plaisance;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée après 11 heures le 27 septembre 2018, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Construction Longpré	35 522 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 28 septembre 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'offre de Construction Longpré datée du 27 septembre 2018 est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Construction Longpré le contrat relatif aux travaux de stabilisation du mur de la Marina – Port de plaisance au montant de 35 522 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions stipulées au devis numéro 2018-010.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-297

H.10 PROLONGEMENT DE LA RUE DU DOMAINE BELLEVUE / ÉTUDE D'AVANT-PROJET DU CONCEPT PLUVIAL

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire nécessitant le prolongement de la rue du Domaine Bellevue;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité pour la conception du drainage pluvial datée du 18 septembre 2018 réalisée par GBI Services d'ingénierie suite au mandat accordé conformément à la résolution numéro 2018-07-237;

CONSIDÉRANT la présentation de deux (2) scénarios de drainage répondant aux exigences de traitement qualitatif ;

CONSIDÉRANT que l'intégration d'un système de gestion des eaux en surface représente une alternative permettant le traitement des eaux selon les critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à moindre coût de construction et de maintenance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite étude lors du comité de travail tenu le 18 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De retenir le système de drainage pluvial selon le concept en surface pour le prolongement de la rue du Domaine Bellevue tel que détaillé à l'étude de faisabilité numéro J11758-00 réalisée par la firme GBI Service d'ingénierie.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-298

H.11 SYSTÈME D'ENREGISTREURS D'ÉVÈNEMENTS DE DÉBORDEMENT (EED) / PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le résultat du processus d'appel d'offres effectué en juillet 2018 pour la fourniture et l'installation d'un système intégré d'acquisition de données et de capteurs électroniques de débordement a entraîné le rejet de l'ensemble des soumissions présentant des coûts dépassant largement l'évaluation projetée;

CONSIDÉRANT QUE la période n'est pas appropriée pour débiter un nouveau processus d'appel d'offres favorisant l'obtention de prix compétitifs tout en tenant compte du délai de livraison des équipements et de l'approche de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la période des hautes eaux du fleuve pouvant s'échelonner jusqu'à la fin de mai;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la firme Nordikeau en date du 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de cette recommandation lors du comité de travail tenu le 18 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

1^{er} octobre 2018

ET RÉSOLU :

D'autoriser un nouveau processus d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de système d'enregistreurs d'évènements de débordement (EED) selon l'option #3 de la recommandation datée du 14 septembre 2018 déposée par la firme Nordikeau présentant un échéancier plus réaliste, à savoir :

- Novembre 2018 : publication de l'appel d'offres;
- Décembre 2018 : Adjudication du contrat;
- Printemps 2019 : Livraison des équipements et installation dès que le niveau d'eau du fleuve le permettra.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-299

H.12 GROUPE POPULAIRE DÉCLIC / DEMANDE D'UN LOCAL POUR LA TENUE DE FORMATION EN ALPHABÉTISATION

CONSIDÉRANT la demande datée du 29 août 2018 déposée par le Groupe Populaire Déclic pour le prêt d'un local par la Ville de Berthierville pour la tenue de formation en alphabétisation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-09-277 autorisant la location de la salle François-Desrosiers à l'organisme selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre le 19 septembre 2018 avec les représentants du Groupe Populaire Déclic;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville effectuera une analyse dans les prochaines semaines à l'égard de l'utilisation des divers locaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution numéro 2018-09-277;

D'autoriser la location au Groupe Populaire Déclic de la salle François-Desrosiers située au Centre Gilles-Villeneuve pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 en raison des lundis et mercredis de chaque semaine au coût mensuel de 103 \$ et ce, afin de répondre à leur besoin pour la tenue de formation en alphabétisation.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le bail à intervenir entre le GROUPE POPULAIRE DÉCLIC et la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-300

H.13 TRAVAUX DE RÉFECTION / RUE MELCHERS

CONSIDÉRANT que l'état de la chaussée d'une section de la rue Melchers, entre les rues Notre-Dame et Marchand, démontre des dégradations du pavé ainsi que la présence de plusieurs dépressions dans l'accotement;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 21 septembre 2018 émise par M. Gaétan Champagne, chargé de projets, présentant une évaluation de l'ensemble des travaux à effectuer au montant de 10 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires afin de procéder auxdits travaux;

1^{er} octobre 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 24 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'exécution des travaux de réfection sur une section de la rue Melchers tels que détaillés à la recommandation datée du 21 septembre 2018 émise par M. Gaétan Champagne, chargé de projets, pour une dépense n'excédant pas 12 100 \$ toutes taxes incluses.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-301

H.14 TRAVAUX DE PAVAGE / RUE DE BIENVILLE

CONSIDÉRANT l'état lamentable de la chaussée d'une section de la rue De Bienville située au nord de la rue Notre-Dame, de l'entrée arrière du Marché Métro jusqu'à la barrière du dépôt de neiges, représentant 344 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT la prévision d'augmentation de circulation des poids lourds sur cette artère;

CONSIDÉRANT l'estimation des travaux de pavage en date du 19 septembre 2018 préparée par M. Gaétan Champagne, chargé de projets, présentant au montant de 41 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le contrat annuel octroyé à la compagnie Marion Asphalte inc. pour les travaux d'asphaltage pour l'année 2018 (résolution 2018-05-138);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 24 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'exécution des travaux de pavage sur une section de la rue De Bienville, de l'entrée arrière du Marché Métro jusqu'à la barrière du dépôt de neiges, tels que détaillés à l'estimation des travaux datée du 19 septembre 2018 émise par M. Gaétan Champagne, chargé de projets, pour une dépense n'excédant pas 48 100 \$ toutes taxes incluses.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-195 de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 1-C-07 dans la zone 1-R-05, à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05 et à la création de la zone 1-R-35, émis par la MRC de D'Autray le 11 septembre 2018.

1^{er} octobre 2018

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-196 de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à l'inclusion d'une partie de la zone 3-P-08 dans la zone 3-C-14 ainsi qu'à la création des zones 3-P-43 et 3-R-44 à même la zone 3-P-08, émis par la MRC de D'Autray le 11 septembre 2018.
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-197 de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la création de la zone 1-R-35 à même la zone 1-C-13, émis par la MRC de D'Autray le 11 septembre 2018.
- Lettre datée du 6 septembre 2018 provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) / Pont P-01137 (Rivière Chaloupe) et Pont P-18575 (Rivière Bayonne). Madame Dubois fait lecture de cette correspondance.

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de septembre 2018
- Rapport d'activités de la Mairesse pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 27 septembre 2018

K) AVIS DE MOTION

2018-10-302

**K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Frappier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Un projet de règlement est déposé par Monsieur le conseiller Claude Frappier.

2018-10-303

**K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 désignant les zones où sont autorisées l'industrie du cannabis, la production de cannabis, la vente en gros ainsi que la vente au détail de cannabis et de produits du cannabis**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Alec Turcotte qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de restreindre les zones, sur le territoire de la Ville de Berthierville, où sont autorisées l'industrie du cannabis, la production de cannabis, la vente en gros ainsi que la vente au détail de cannabis et de produits du cannabis relativement à l'entrée en vigueur du projet de loi no 157 intitulé : Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière.

Un projet de règlement est déposé par Monsieur le conseiller Alec Turcotte.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2018-10-304

**L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 944
Projet de règlement relatif aux projets résidentiels intégrés de la Ville de Berthierville**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

1^{er} octobre 2018

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 944 relatif aux projets résidentiels intégrés de la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-305

L.2

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-198

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 désignant les zones où sont autorisées l'industrie du cannabis, la production de cannabis, la vente en gros ainsi que la vente au détail de cannabis et de produits du cannabis

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-198 de modification au règlement de zonage numéro 748 désignant les zones où sont autorisées l'industrie du cannabis, la production de cannabis, la vente en gros ainsi que la vente au détail de cannabis et de produits du cannabis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M)

AFFAIRES NOUVELLES

2018-10-306

M.1

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Ville de la Ville de Berthierville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

1^{er} octobre 2018

ET RÉSOLU:

D'autoriser la directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, à signer au nom de Ville de Berthierville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

De confirmer que Madame Isabelle Fontaine est l'élue responsable des questions familiales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil.

2018-10-307

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 15.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Pour la fourniture de services reliés au transport de neige

Saison 2018-2019

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-10-289

Les soumissionnaires invités sont :

- Excel Tout
- Ferme Joinville inc.
- Transport Éric Hénault
- Les Entreprises Berthier inc.
- Pavage Rocheleau inc.
- Entreprise G. Dumontier
- Excavation Christian Degrandpré inc.
- Terrassement Baril